

IBR-IRE

Instituut van de  
Bedrijfsrevisoren  
Institut des Réviseurs  
d'Entreprises

Décembre  
2025

# Résultats de l'analyse de benchmark des rapports CSRD 2024



# Table des Matières

Résumé exécutif .....	3
1. Introduction et contexte général .....	4
2. Caractéristiques globales de présentation des déclarations de durabilité .....	5
2.1. Utilisation des options de mise en œuvre progressive ( <i>phase-in</i> ).....	6
2.2. Estimations et incertitudes .....	7
2.3. Omission d'informations matérielles.....	7
2.4. Références croisées et connectivité avec d'autres parties du rapport annuel..	7
2.5. Utilisation d'autres cadres de reporting.....	8
3. Double matérialité et normes ESRS matérielles .....	9
4. Impacts, risques et opportunités .....	12
5. Divulgations relatives à la chaîne de valeur .....	13
6. Consultation des parties prenantes .....	13
7. Sujets spécifiques .....	15
7.1. Définition d'objectifs .....	15
7.2. Plans de transition climatique .....	16
7.3. Divulgations relatives à la Taxonomie de l'UE .....	17
7.4. Assurance .....	18
7.5. Déclaration sur le devoir de vigilance ( <i>Due diligence statement</i> ) .....	18
8. Conclusions .....	19
Annexe des termes explicatifs .....	20



## Résumé

Ce benchmark fournit une vue de la manière dont 23 entreprises belges ont abordé la première année de reporting CSRD. Les conclusions montrent que les entreprises belges sont largement alignées sur les résultats observés au niveau de l'UE, tels que présentés dans l'étude de benchmark *State of Play 2025* de l'*European Financial Advisory Group* (EFRAG), publiée en juillet 2025.

Les déclarations de durabilité des entreprises belges sont, en moyenne, supérieures à 105 pages. Cela place la Belgique légèrement en dessous de la moyenne de l'UE de 115 pages rapportée dans l'étude de l'EFRAG, mais où les institutions financières ont tendance à augmenter les chiffres rapportés par les différents pays. Cependant, le nombre de pages reste bien dans la fourchette de taille européenne globale des déclarations de durabilité établies conformément à la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD). La structure des rapports belges reprend étroitement à l'architecture des ESRS, reflétant un alignement rapide avec les nouvelles attentes réglementaires.

Les évaluations de double matérialité sont matures et bien structurées. Les entreprises identifient en moyenne 7 sujets matériels dans les normes thématiques ESRS, ce qui correspond aux observations à la fois à l'échelle de l'UE et spécifiques à la Belgique issues de l'étude de benchmark 2025 de l'EFRAG. Le changement climatique, la main-d'œuvre propre et la conduite des affaires sont presque toujours identifiés comme matériels. Les entreprises belges de notre échantillon identifient également un nombre notablement élevé d'impacts, de risques et d'opportunités (IRO) (environ 40 en moyenne par rapport).

La planification de la transition climatique se distingue comme une force particulière des entreprises belges. Près de quatre entreprises sur cinq déclarent disposer d'un plan de transition climatique, dont la majorité inclut également le Scope 3 dans leurs objectifs liés au climat. Ces proportions sont plus élevées que celles observées au niveau de l'UE dans l'étude de benchmark de l'EFRAG, où les plans de transition sont expliqués seulement dans un peu plus de la moitié des déclarations de durabilité des entreprises.

Comme prévu pour un premier cycle CSRD, toutes les entreprises s'appuient sur des estimations et font usage des options de mise en œuvre progressive (les dispositions dites de « phase-in »). Cela est parfaitement cohérent avec le paysage européen et reflète la complexité de la collecte de données de durabilité de haute qualité à travers la chaîne de valeur. Seule une minorité divulgue des omissions d'informations matérielles.

La consultation des parties prenantes et la transparence de la chaîne de valeur sont abordées de manière cohérente. Les entreprises belges engagent un large éventail de parties prenantes : employés, investisseurs, clients, fournisseurs et, de plus en plus, les communautés et ONG. Leurs descriptions de la chaîne de valeur sont généralement bien développées.

Les divulgations liées à la Taxonomie de l'UE montrent des niveaux d'éligibilité dans une fourchette entre 40 et 50% selon le KPI, tandis que l'alignement reste généralement autour de 16%. Cela reflète le schéma européen plus large, où de nombreuses activités sont éligibles mais encore peu satisfaisantes aux critères techniques stricts pour l'alignement.

Dans l'ensemble, les entités belges qui rapportent conformément à la CSRD montrent un niveau élevé de préparation, un fort alignement avec les exigences des ESRS et, dans plusieurs domaines, tels que la planification de la transition climatique et l'articulation de la double matérialité, un niveau de maturité qui se compare même légèrement favorablement à l'étude de benchmark à l'échelle de l'UE.

Pour l'explication de certains termes et abréviations utilisés dans ce document, nous renvoyons à [l'annexe](#).



## 1. Introduction et contexte général

L'analyse couvre 23 déclarations de durabilité publiées en 2024 par des entreprises belges relevant du champ d'application de la CSRD. 14 de ces entreprises sont des composantes de l'indice BEL20 et deux appartiennent au secteur des services financiers, ce qui fournit une représentation du paysage belge coté et financier (Entités d'Intérêt Public ou EIP).

Certains des résultats présentés dans ce rapport sont comparés ou complétés par les conclusions de l'étude de benchmark de l'EFRAG intitulée *State of Play 2025 – Implementation of the European Sustainability Reporting Standards (ESRS): Observed Practices based on statements issued in July 2025*. Cela nous permet de contextualiser davantage notre analyse et d'évaluer les tendances émergentes du reporting tant au niveau de l'UE que parmi les 33 entreprises belges incluses dans l'étude de benchmark de l'EFRAG.

Cette première année d'application de la CSRD marque un tournant dans le paysage européen du reporting d'entreprise. Les nouvelles normes de reporting (ESRS) élèvent considérablement les exigences en matière de transparence, de structure et de justification des informations de durabilité. Les entreprises sont censées non seulement divulguer des données, mais aussi expliquer leurs jugements de matérialité, décrire leurs chaînes de valeur et quantifier les impacts, risques et opportunités (IRO) à cet égard, présenter leurs IRO dans un cadre cohérent et expliquer comment la durabilité est intégrée dans leur stratégie et leur modèle d'affaires.

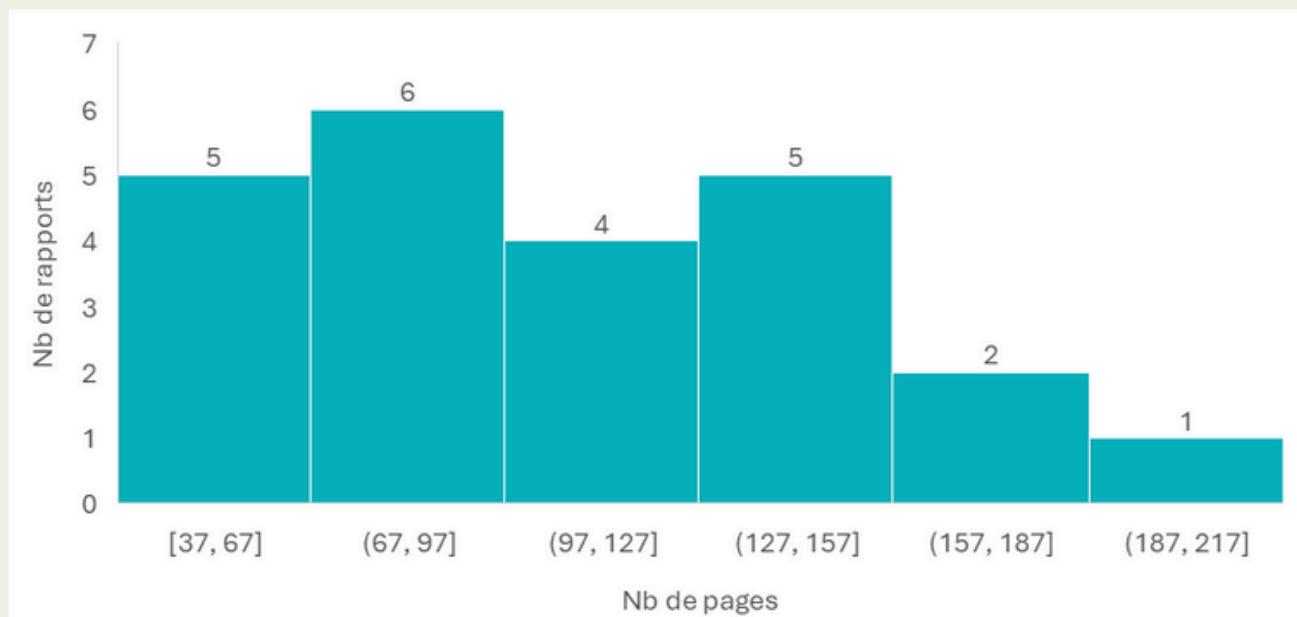
De plus, les entreprises sont censées expliquer comment les informations de durabilité sont connectées avec leur reporting financier en termes de revenus, de dépenses d'investissement (CAPEX) de l'année et prévues pour l'avenir, de certaines dépenses opérationnelles (OPEX), de risques et de passifs éventuels. Le benchmark fournit une vue complète de la manière dont les entreprises belges ont abordé ces défis lors de leur première année de reporting CSRD et met en lumière les tendances, forces et lacunes restantes qui émergent de l'analyse.



## 2. Caractéristiques globales de présentation des déclarations de durabilité

En moyenne, la section relative à la durabilité des rapports annuels atteint environ 106 pages. Cela confirme que les entreprises ont consacré des efforts significatifs à expliquer leur stratégie de durabilité, leur gouvernance, leurs politiques, actions, objectifs et indicateurs, ainsi qu'à documenter leur analyse de double matérialité, la consultation des parties prenantes, la diligence raisonnable et les considérations relatives à la chaîne de valeur. Cet ordre de grandeur est en ligne avec les résultats à l'échelle européenne issus de l'étude de benchmark de l'EFRAG, dans laquelle la longueur moyenne de la section relative à la durabilité des rapports annuels est de 115 pages. Cela suggère que les entreprises belges sont largement alignées avec la pratique européenne en termes de volume d'informations de durabilité, avec une moyenne de 95 pages pour les entreprises belges (qui n'incluaient aucune organisation de services financiers) dans l'étude de benchmark de l'EFRAG et 110 pages pour les entreprises non financières dans l'étude de benchmark au niveau de l'UE (qui incluait un total de 656 entreprises).

**Graphique 1 – Distribution de la longueur (en pages exprimée dans une certaine plage) des déclarations de durabilité analysées**



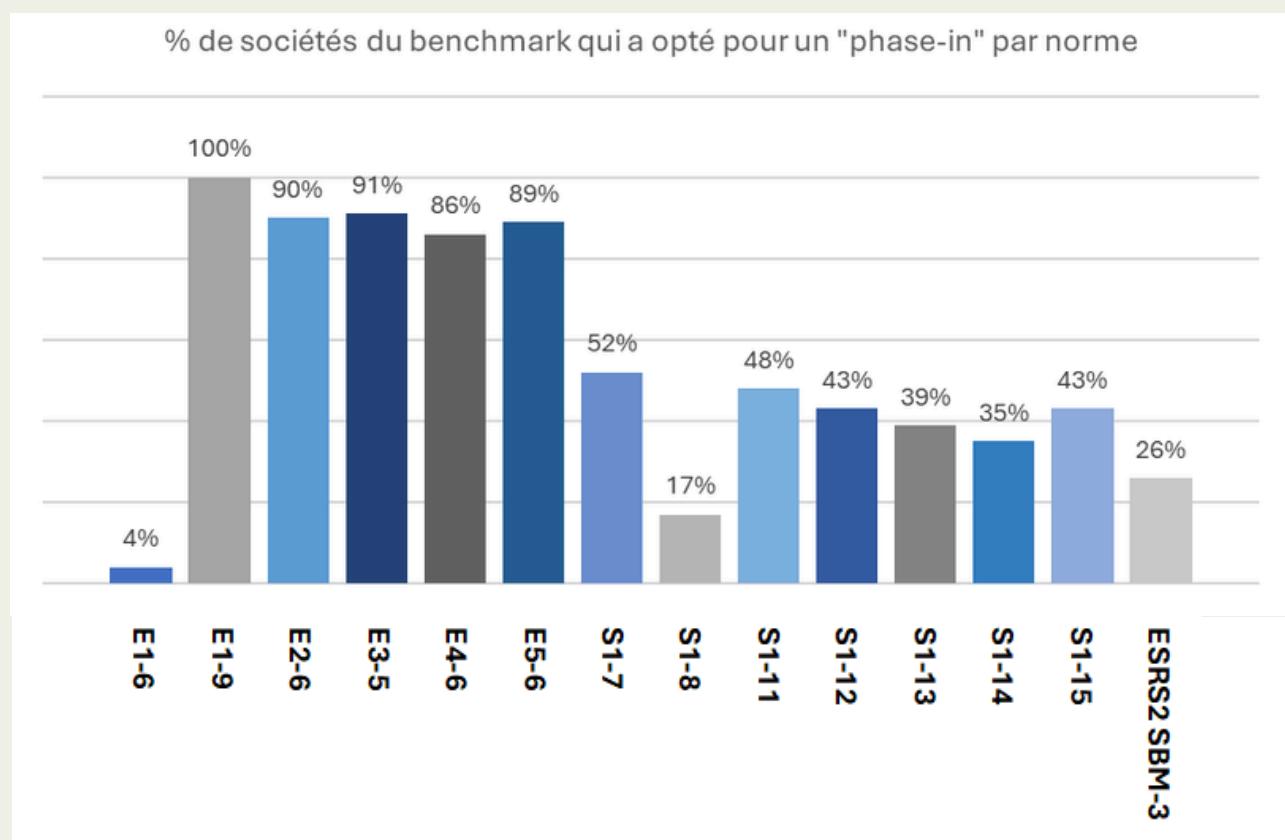
La structure des rapports est généralement cohérente avec l'architecture des ESRS. La plupart des déclarations incluent des sections sur la gouvernance, la stratégie, les impacts, les risques et les opportunités, les politiques et actions, ainsi que les objectifs et les indicateurs. Dans cette structure, l'évaluation de double matérialité joue souvent un rôle central d'organisation, puisque cette évaluation détermine quelles normes thématiques et quels sujets, sous-sujets ou sous-sous-sujets, ainsi que les divulgations y associées, sont effectivement rapportés.

## 2.1. Utilisation des options de mise en œuvre progressive (phase-in)

Notre analyse confirme que toutes les entreprises du benchmark ont utilisé au moins une option de mise en œuvre progressive en 2024, en s'appuyant sur les dispositions transitoires prévues par les normes ESRS. Cela n'a rien de surprenant pour une première année de reporting, compte tenu de la complexité de certaines des informations demandées et du niveau actuel de maturité des systèmes de collecte de données au sein des entreprises.

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, les mécanismes de mise en œuvre progressive sont particulièrement utilisés en ce qui concerne les effets financiers anticipés dans les normes environnementales (dans les 5 normes « E », à savoir ESRS E1-9, ESRS E2-6, ESRS E3-5, ESRS E4-6 et ESRS E5-6), et pour certains points de données détaillés dans les normes sociales, par exemple concernant les « non-employés » (ESRS S1-7) ou la couverture de la « protection sociale » (ESRS S1-11), ainsi que pour certaines informations liées aux impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (ESRS 2-SBM3). Ce sont précisément les domaines où la collecte de données est souvent la plus exigeante, où les méthodologies et les expériences sont encore en évolution, et où les entreprises ont besoin de plus de temps pour construire des processus et des contrôles robustes.

**Graphique 2 – Illustration des mises en œuvre progressive (phase-in) les plus fréquemment utilisées dans le benchmark**





## 2.2. Estimations et incertitudes

Toutes les déclarations de durabilité examinées reconnaissent explicitement l'utilisation d'estimations et l'existence d'incertitudes. Les entreprises mentionnent les informations relatives à la chaîne de valeur (en dehors des propres opérations) comme un domaine principal pour les estimations. Cela est particulièrement vrai pour toutes les entreprises concernant les émissions de gaz à effet de serre, et plus spécifiquement pour le Scope 3, où les entreprises dépendent de données externes, de moyennes sectorielles et d'indicateurs indirects, et où des informations complètes et précises ne sont pas encore systématiquement disponibles.

L'analyse montre que les entreprises sont généralement transparentes à propos de ces limitations et qu'elles consacrent souvent une sous-section dédiée, au sein de la base de préparation (section ESRS 2), pour expliquer où et pourquoi les estimations sont nécessaires.

## 2.3. Omission d'informations matérielles

Un sous-ensemble plus restreint d'entreprises va un pas plus loin et reconnaît explicitement l'omission d'informations matérielles. Trois entreprises sur les 23 indiquent avoir omis certains points de données matériels, et elles justifient cette décision en se référant aux omissions permises dans le cadre des normes ESRS, telles que celles relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation pour des raisons de confidentialité, ainsi qu'aux omissions liées à des données quantitatives confidentielles sur les matériaux sourcés, réutilisés ou recyclés.

## 2.4. Références croisées et connectivité avec d'autres parties du rapport annuel

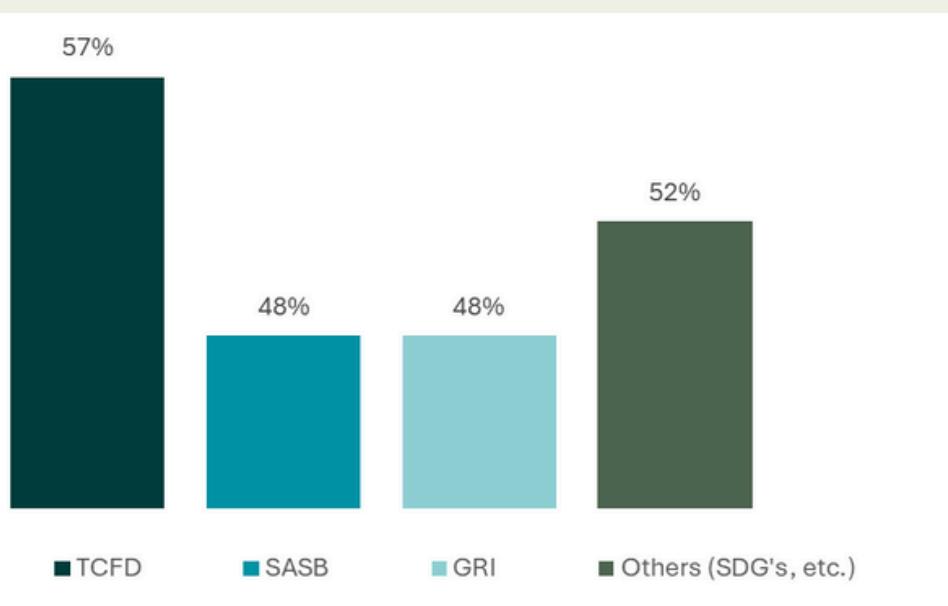
Les références croisées vers d'autres sections du rapport annuel constituent une caractéristique très courante dans les déclarations de durabilité analysées. Cela évite la duplication d'informations lorsque certains sujets sont déjà détaillés ailleurs. Environ 20 des 23 entreprises, ce qui correspond à environ 83% de l'échantillon, utilisent des liens explicites depuis la section durabilité vers d'autres parties du rapport annuel. Le plus souvent, les références croisées renvoient au rapport de gestion (en particulier à la section de présentation de l'entreprise, à la section relative à la stratégie de l'entreprise est expliquée, et au chapitre sur la gestion des risques – 17 entreprises), au chapitre sur la gouvernance d'entreprise (18 entreprises), au rapport de rémunération (12 entreprises) ou aux informations financières (7 entreprises).

En ce qui concerne la référence directe entre les déclarations de durabilité et les informations financières, pour l'ensemble des entreprises CSRD de notre échantillon, il n'y a pas de connectivité spécifique indiquée entre les deux sections du rapport annuel, à l'exception de la section Taxonomie où des références croisées sont effectuées avec un degré de détail variable (certaines entreprises restent « *high level* », tandis que d'autres entreprises ont des références très ponctuelles à la note exacte du rapport annuel) pour les définitions des revenus, des dépenses d'investissement et des dépenses opérationnelles, celles-ci étant expliquées dans les notes respectives relatives aux revenus, aux CAPEX et aux dépenses de Recherches & Développement dans les comptes annuels.

## 2.5. Utilisation d'autres cadres de reporting

Bien que la CSRD et les normes ESRS constituent désormais les cadres de référence principaux pour le reporting de durabilité dans l'UE, de nombreuses entreprises continuent également de se référer à d'autres cadres auxquels les investisseurs et les parties prenantes sont habitués. L'analyse montre qu'une majorité d'entreprises incluent des divulgations clairement inspirées ou structurées autour des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD). Une part significative d'entreprises continue également de se référer aux standards du *Global Reporting Initiative* (GRI) et à ceux du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). En revanche, les références explicites aux deux standards (IFRS S1 et S2) de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) ne sont pas encore répandues dans cette première année de reporting.

**Graphique 3 – Proportion de sociétés du benchmark faisant référence ou incluant des divulgations alignées avec TCFD, GRI, SASB et autres**  
**aligned with TCFD, GRI, SASB and others**

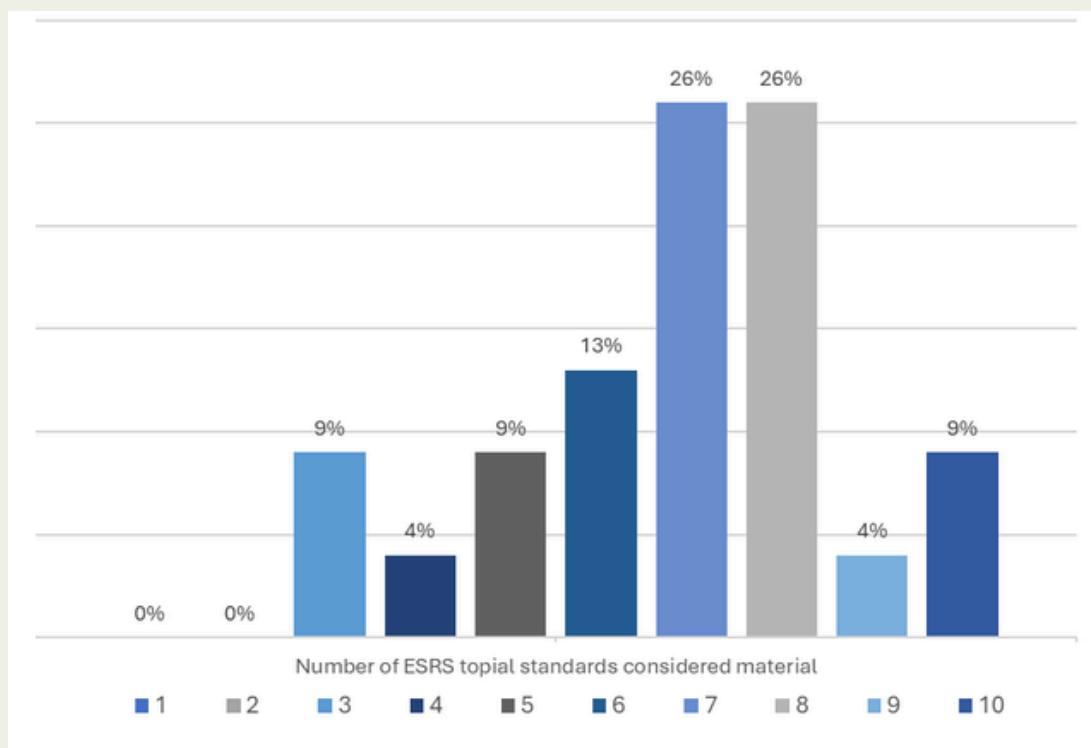


### 3. Double matérialité et normes ESRS matérielles

Un élément central du cadre de la CSRD est l'évaluation de double matérialité, qui combine la matérialité d'impact et la matérialité financière. L'analyse révèle que les entreprises adoptent une variété de formats pour présenter les résultats de leur double matérialité. Beaucoup s'appuient sur une matrice (14/23), où les sujets sont positionnés le long d'axes correspondant à l'importance des impacts et des effets financiers. D'autres utilisent des tableaux (5/23) résumant les principaux impacts, risques et opportunités associés à chaque sujet, parfois accompagnés d'explications narratives. Un nombre plus limité d'entreprises préfèrent encore une approche basée sur des listes à puces (2/23). Enfin, 2 entreprises n'ont pas explicitement montré les résultats de leur analyse de double matérialité.

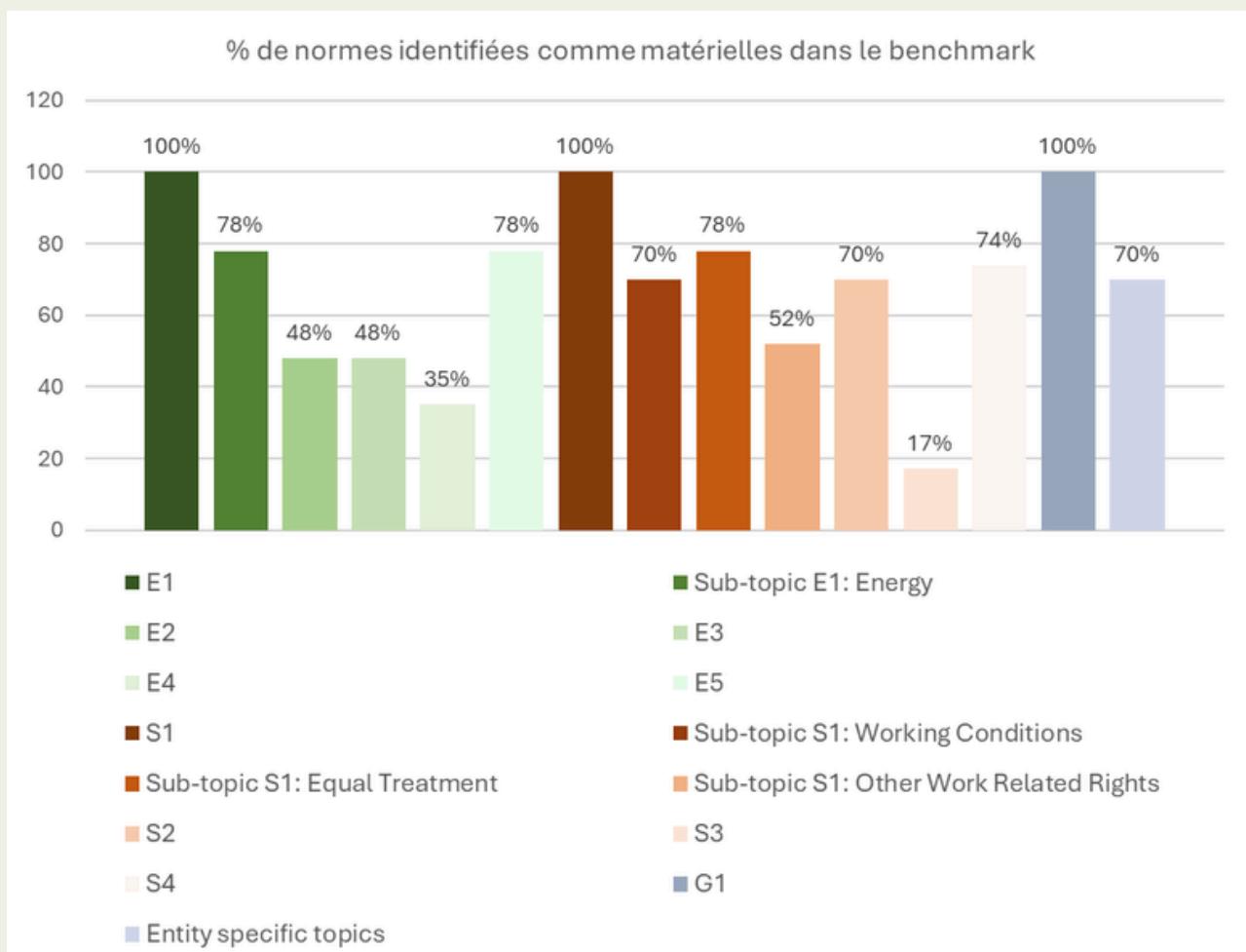
En termes quantitatifs, les entreprises identifient en moyenne un peu moins de 7 normes thématiques ESRS comme matérielles, avec un minimum de 3 normes matérielles et un maximum de 10 normes matérielles (donc toutes les normes dans le périmètre de la section relative à la durabilité du rapport annuel) dans l'échantillon. Cette moyenne est très proche de celle observée dans l'étude de benchmark belge et européen de l'EFRAG (6 sujets matériels en moyenne dans le périmètre pour les entreprises belges comme pour les autres entreprises de l'étude de benchmark de l'EFRAG). Cela ne démontre ni une interprétation excessivement étroite ni excessivement large de la matérialité au niveau des sujets. Dans notre benchmark, 2 entreprises (9%) ont identifié des sujets, sous-sujets ou sous-sous-sujets comme matériels dans les 10 normes thématiques (cela représente 10% des entreprises dans le périmètre de l'étude de benchmark européen de l'EFRAG).

**Graphique 4 – Distribution du nombre de normes thématiques matérielles sélectionnées par les sociétés dans le benchmark**



Le changement climatique (ESRS E1) apparaît comme matériel pour toutes les entreprises. Les sujets liés à la main-d'œuvre propre (ESRS S1) et à la conduite des affaires (ESRS G1) sont également considérés comme matériels pour toutes les entreprises. Ces résultats sont similaires à ceux de l'étude de benchmark de l'EFRAG. En revanche, pour certains sujets couverts par d'autres ESRS, les résultats sont différents (c'est-à-dire ESRS E5, 78% dans notre benchmark et 65% dans le benchmark de l'EFRAG, ESRS E3, 48% dans notre benchmark et 33% dans le benchmark de l'EFRAG, ESRS S3, 17% dans notre benchmark et 30% dans le benchmark de l'EFRAG).

**Graphique 5 – Fréquence à laquelle chaque norme ESRS est identifiée comme matérielle par les sociétés du benchmark**



Nous avons également comparé le pourcentage de normes dans le périmètre de la durabilité entre les entreprises de notre échantillon et les entreprises belges incluses dans l'étude de benchmark de l'EFRAG. Les résultats sont globalement alignés, probablement en raison d'un chevauchement partiel probable entre les entreprises de notre échantillon et les entités belges dans le périmètre de l'étude de benchmark de l'EFRAG.

**Tableau 1 – Comparaison entre notre benchmark et celui de l'EFRAG pour la Belgique - % de normes identifiées comme matérielles**

	E1	E2	E3	E4	E5	S1	S2	S3	S4	G1
Benchmark de l'EFRAG (%)	100%	45%	42%	26%	71%	100%	61%	16%	81%	90%
Benchmark de l'EFRAG (nb de sociétés)	33	14	14	9	22	33	19	5	27	30
Benchmark de IBR-IRE (%)	100%	48%	48%	35%	78%	100%	70%	17%	74%	100%
Benchmark de IBR-IRE (nb de sociétés)	23	11	11	8	18	23	16	4	17	23

## **Graphique 6 – Fréquence d'utilisation des termes dans les normes thématiques matérielles identifiées par les sociétés du benchmark**



Il peut être constaté à partir de la représentation visuelle ci-dessus que les sujets matériels identifiés par les entreprises incluent très souvent le « changement climatique », principalement porté par l'« atténuation du changement climatique » et, dans une moindre mesure, l'« adaptation au changement climatique ». D'autres sujets matériels fréquemment sélectionnés incluent des termes comme « santé », « diversité », « sécurité », « eau », « droits de l'homme », « culture d'entreprise » et « inclusion ».

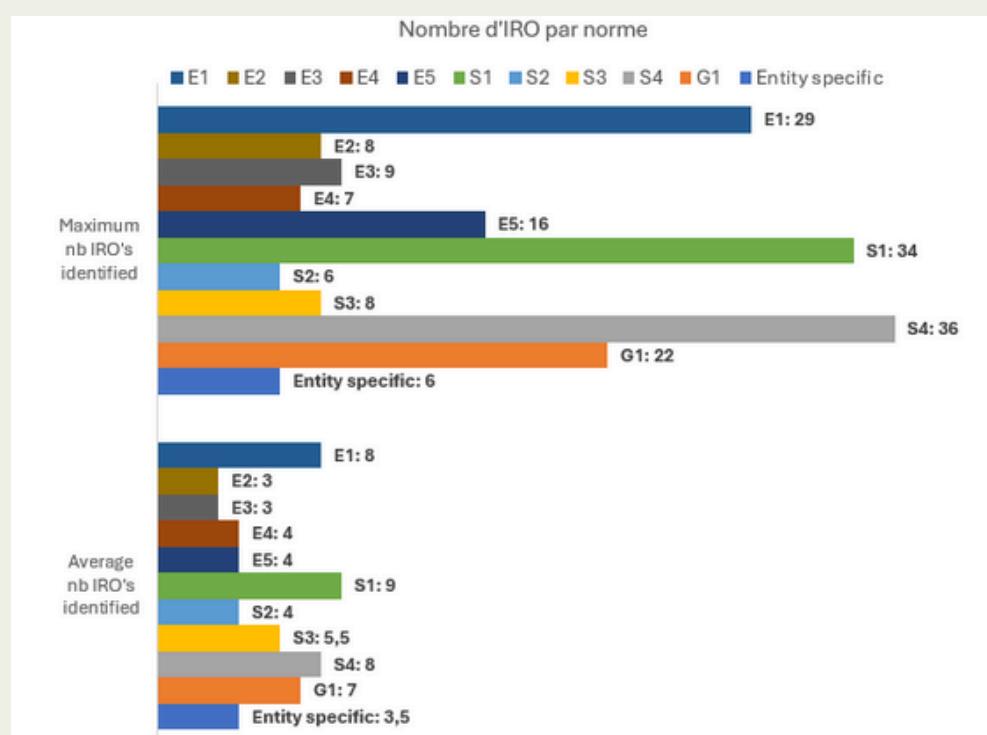
## 4. Impacts, risques et opportunités (IRO)

Au-delà de l'identification des sujets matériels dans les normes, les entreprises sont tenues de décrire les IRO associés à leurs activités et chaînes de valeur. L'analyse montre que les entreprises identifient en moyenne environ 42 IRO, avec une large fourchette entre les rapports les moins et les plus détaillés dans ce domaine particulier. Certaines entreprises n'identifient qu'une poignée d'IRO, en se concentrant sur les enjeux les plus saillants, tandis que d'autres fournissent des listes très étendues dépassant les 60 IRO.

Une observation frappante est que la majorité des IRO divulgués sont des impacts et des risques, tandis que les opportunités représentent une proportion plus faible, estimée à environ 15%. Cela suggère qu'à ce stade, la perspective adoptée par de nombreuses entreprises reste largement orientée vers les risques, même si des narratifs davantage centrés sur les opportunités commencent à émerger. Lorsque des opportunités sont identifiées, elles concernent plutôt l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la rétention des employés, ainsi que de nouvelles offres de produits et de services. Ces opportunités sont courantes pour les entreprises qui déclarent également des pourcentages élevés d'éligibilité et d'alignement dans leurs divulgations relatives à la Taxonomie.

Le mode de présentation le plus courant est une combinaison d'un graphique pour indiquer les sujets matériels et d'un tableau pour indiquer les IRO. Souvent, un tel tableau est présenté dans la section spécifique du sujet de la norme thématique à laquelle l'impact, le risque ou l'opportunité se rapporte.

**Graphique 7 – Nombre moyen et maximum d'IRO identifiés par norme thématique**





## 5. Divulgations relatives à la chaîne de valeur

La CSRD dans sa version de 2022 exige que les entreprises prennent en compte l'intégralité de leur chaîne de valeur lors de l'évaluation des impacts, des risques et des opportunités, et cela se reflète dans les déclarations de durabilité analysées.

Toutes les entreprises fournissent une description de la chaîne de valeur, même si le niveau de détail et le format de présentation diffèrent significativement. Certains rapports présentent des schémas détaillés montrant les principaux segments amont, opérationnels et aval, et cartographiant les acteurs clés à travers la chaîne de valeur. D'autres divisent la chaîne de valeur en catégories plus granulaires qui reflètent les différents types d'activités au sein de l'entreprise ou du groupe, offrant une répartition plus axée sur l'opérationnel. D'autres encore fournissent des descriptions narratives plus concises de la chaîne de valeur, parfois soutenues par des visuels simples. Enfin, un certain nombre d'entreprises fournissent seulement une brève référence à une autre section du rapport annuel, généralement le rapport de gestion ou la vue d'ensemble de l'activité, où les principales opérations de l'entreprise ou du groupe sont décrites.

Cette focalisation sur la chaîne de valeur est cruciale pour comprendre les émissions du Scope 3, les impacts sociaux dans les chaînes d'approvisionnement, et les dépendances vis-à-vis des clients, fournisseurs ou autres partenaires. Les entreprises qui offrent des descriptions de chaîne de valeur plus granulaires et structurées sont généralement mieux à même d'expliquer l'origine des impacts, risques et opportunités et se comportent dans leur écosystème, et comment leurs stratégies et actions visent à les traiter.

## 6. Consultation des parties prenantes

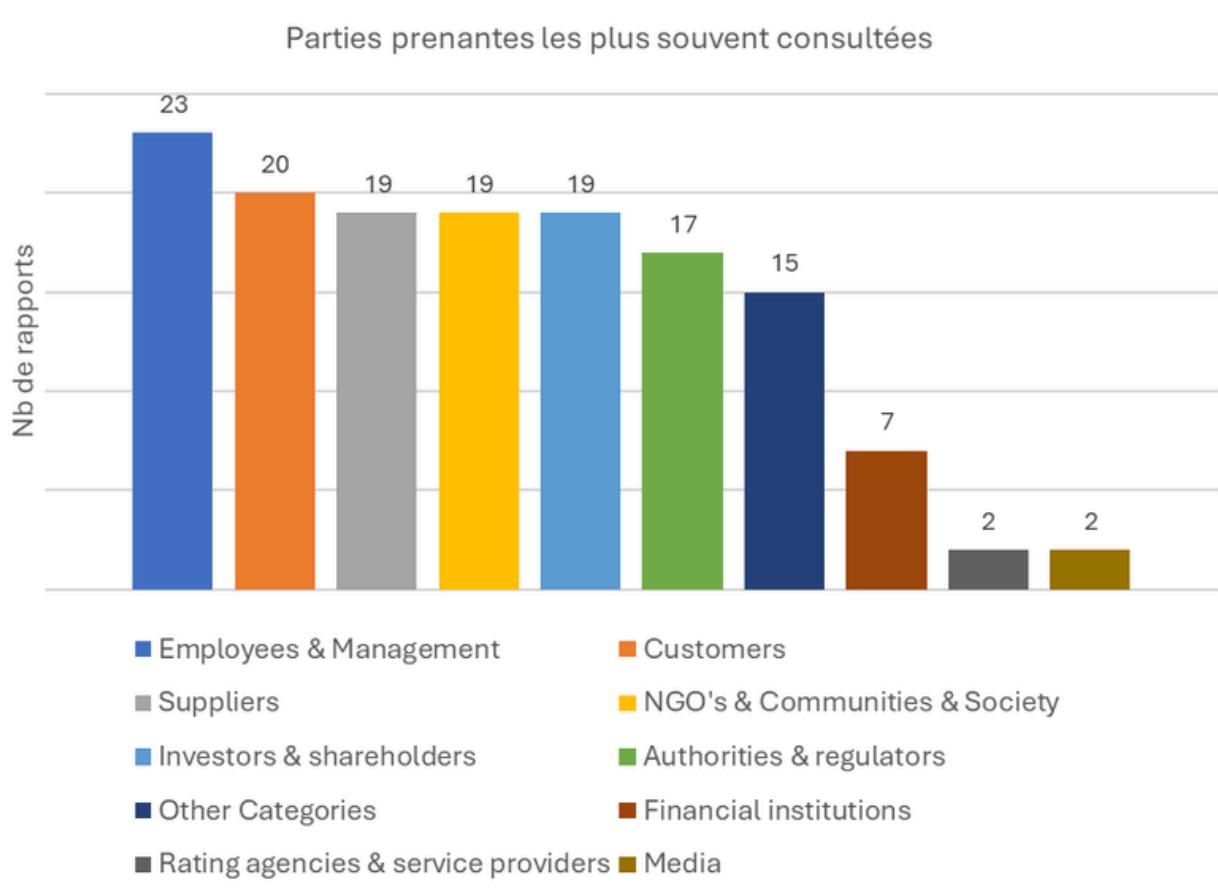
La consultation des parties prenantes est un thème récurrent dans tous les rapports examinés. Chaque entreprise du benchmark décrit les catégories de parties prenantes avec lesquelles elle interagit et les principaux canaux par lesquels ces interactions ont lieu. L'analyse montre que toutes les entreprises ont pris contact avec les employés et d'autres parties prenantes internes. Ce résultat est cohérent avec les observations de l'étude de benchmark de l'EFRAG. De plus, l'analyse montre que presque toutes les entreprises impliquent des parties prenantes externes, comme les clients, les fournisseurs, les investisseurs, les communautés locales ou les ONG. Une seule entreprise limite la consultation strictement aux parties prenantes internes, ce qui constitue une exception.

La gamme des méthodes de consultation est large. Les entreprises utilisent des enquêtes, des entretiens, des groupes de discussion, des ateliers, des consultations avec des panels d'experts et, de plus en plus, des plateformes numériques et des outils basés sur les données. Ces processus de consultation alimentent souvent directement l'évaluation de double matérialité en aidant à valider la pertinence et le niveau d'importance des sujets du point de vue des parties prenantes concernées et des utilisateurs de l'information de durabilité.

Toutefois, on constate que certaines entreprises continuent de se référer à un aperçu général des types de consultations qu'elles entretiennent avec leurs différentes parties prenantes, sans préciser sur quelle base elles ont pu recueillir des informations spécifiques dans le cadre du processus de double matérialité, ni comment celles-ci ont influencé le résultat final de cette analyse de double matérialité.



**Graphique 8 – Aperçu des catégories de parties prenantes les plus fréquemment consultées**





## 7. Sujets spécifiques

### 7.1. Définition d'objectifs

Les données montrent une variation significative dans la mesure où les entreprises ont fixé des objectifs pour les indicateurs inclus dans les différentes normes thématiques, lorsque ces normes sont jugées matérielles. Dans l'ensemble, les sujets environnementaux et sociaux présentent des niveaux mixtes de définition d'objectifs.

La performance la plus forte est observée pour E1 (Changement climatique), où 91% des entreprises ont défini des objectifs spécifiques. Cela est cohérent avec le rôle central du climat dans la CSRD et le fait que le reporting climatique est souvent plus mature, soutenu par des cadres de référence existants tels que le *GHG Protocol*, le TCFD ou la SBTi.

D'autres sujets environnementaux montrent davantage de variabilité. E5 (Utilisation des ressources et économie circulaire) se situe relativement haut avec 61% des entreprises dans le périmètre de notre échantillon ayant défini des objectifs, tandis que E4 (Biodiversité) est à la traîne (avec 50% des entreprises dans notre échantillon ayant défini des objectifs). Cela suggère que les entreprises peuvent encore rencontrer des difficultés avec les méthodologies, la disponibilité des données ou la complexité de la mesure de la biodiversité. De même, E2 (Pollution) et E3 (Ressources en eau et ressources marines) montrent des niveaux plutôt modérés de définition d'objectifs, à 45% et 55% respectivement.

Du côté des sujets sociaux, la performance est généralement solide pour S1 (Main-d'œuvre propre) et S2 (Travailleurs dans la chaîne de valeur), avec 78% et 75% des entreprises ayant défini des objectifs. Cela indique que les entreprises sont plus à l'aise pour traiter les enjeux liés au travail, probablement en raison de processus RH existants et des attentes réglementaires. En revanche, parmi les quatre entreprises ayant identifié un sujet matériel lié à S3 (Communautés affectées), une seule a identifié un objectif lié à un indicateur S3, ce qui en fait l'un des scores les plus bas à 25%.

Enfin, G1 (Conduite des affaires) montre la performance la plus faible dans l'ensemble, avec seulement 35% des entreprises définissant des objectifs. Cela suggère que, quand bien même les politiques de gouvernance sont largement mises en œuvre, les entreprises sont peut-être moins habituées à exprimer des objectifs de conduite des affaires, comme les efforts anticorruption ou la formation en éthique, sous la forme d'objectifs mesurables et limités dans le temps.

**Tableau 2 – tableau récapitulatif du % d'entreprises ayant fixé des objectifs pour les indicateurs dans les normes thématiques**

Normes thématiques	% de sociétés ayant fixé des objectifs pour les indicateurs dans les normes thématiques (uniquement si la norme est matérielle)
E1 – changement climatique	91%
E2 – pollution	45%
E3 – Ressources en eau et ressources marines	55%
E4 – biodiversité	50%
E5 – utilisation des ressources et économie circulaire	61%
S1 – main d'œuvre propre	78%
S2 – travailleurs de la chaîne de valeur	75%
S3 – communautés affectées	25%
S4 – consommateurs et utilisateurs finaux	59%
G1 – conduite des affaires	35%

## 7.2. Plans de transition climatique

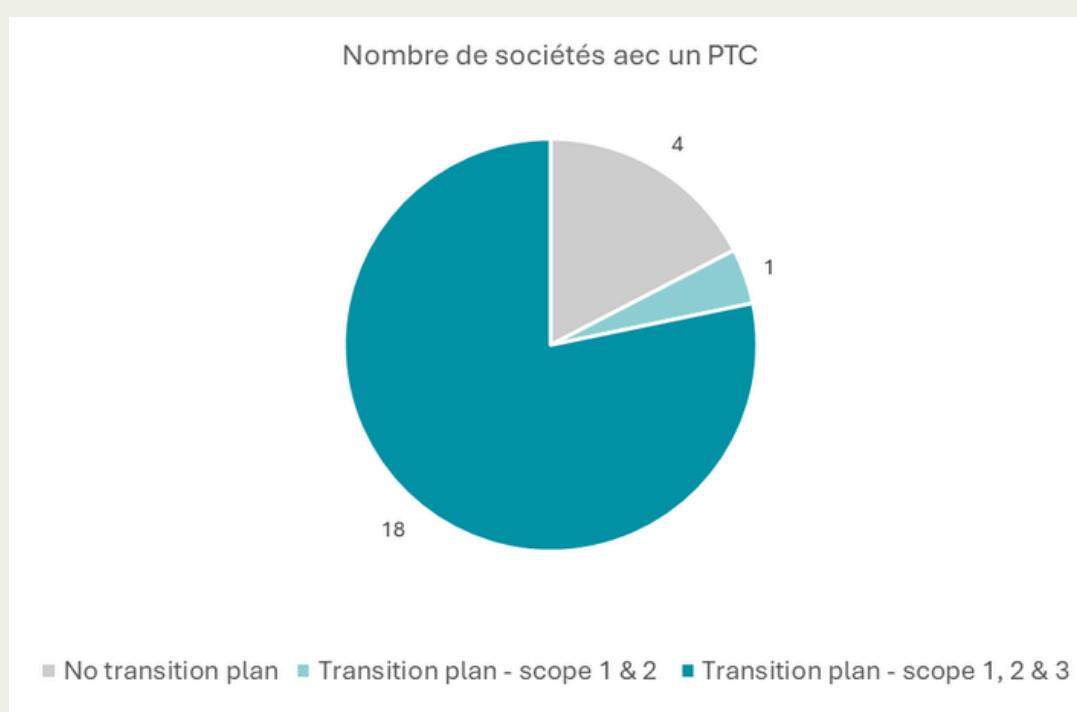
L'un des constats les plus remarquables de l'analyse concerne les plans de transition climatique (PTC). Une proportion très élevée d'entreprises dans le benchmark, 19 sur 23, indiquent qu'elles ont un PTC en place. Cela correspond à près de 83% de l'échantillon, ce qui est supérieur aux indications de l'étude de benchmark européenne plus large de l'EFRAG, qui indique que 67% de leur échantillon d'entreprises ont déclaré disposer d'un PTC. Il est tout aussi intéressant de noter que le même nombre d'entreprises (19) dans le périmètre du benchmark déclarent explicitement que leurs objectifs sont « compatibles » avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

De plus, 18 entreprises sur les 19 entreprises ayant rapporté qu'elles ont un PTC déclarent que leurs objectifs climatiques couvrent les trois scopes d'émissions de gaz à effet de serre : Scope 1, 2 et 3. Cela signifie qu'une majorité d'entreprises de l'échantillon ne limite pas leur ambition à leurs émissions directes ou à l'énergie achetée, mais inclut également les émissions le long de leurs chaînes de valeur.

La majorité (14 sur 19) ont indiqué qu'elles avaient réalisé une évaluation des risques climatiques pour identifier les risques et opportunités physiques et de transition en considérant les scénarios climatiques des *Shared Socio-economic Pathways* (SSP) fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). À cet égard, entre 2 et 4 scénarios ont été sélectionnés. 5 entreprises sur 19 ont indiqué qu'aucune modélisation de scénarios n'avait encore été effectuée, mais que l'intention est de le faire à l'avenir.

L'analyse de scénarios est encore d'un niveau de maturité inégal dans l'échantillon, mais sa présence large dans le benchmark suggère que l'évaluation prospective des risques climatiques est en train de devenir progressivement une pratique courante.

**Graphique 9 – Proportion de sociétés avec un plan de transition climatique et couverture des Scopes 1, 2 et 3**





## 7.3. Divulgations relatives à la Taxonomie de l'UE

L'analyse des divulgations liées à la Taxonomie, excluant les banques et les compagnies d'assurance, révèle un schéma intéressant. En moyenne, les entreprises déclarent qu'environ 46% de leur chiffre d'affaires, 52% de leur gamme de dépenses d'investissement (CAPEX), et 41% de leurs dépenses opérationnelles (OPEX) sont éligibles à la Taxonomie. Cependant, les niveaux d'alignement sont significativement plus faibles, avec des moyennes d'environ 17% pour le chiffre d'affaires, 16% pour les dépenses d'investissement et 16% pour les dépenses opérationnelles.

Les pourcentages d'éligibilité plus élevés qu'attendu peuvent s'expliquer par le fait qu'un certain nombre d'entreprises de l'échantillon présentent des pourcentages d'éligibilité très élevés, en particulier dans des secteurs tels que l'immobilier, l'énergie, les métaux ou les produits pharmaceutiques (avec 2 entreprises déclarant 100% d'éligibilité pour le chiffre d'affaires et 1 entreprise déclarant 99% d'éligibilité pour ce KPI), tandis que d'autres présentent des niveaux relativement faibles voire nuls d'éligibilité.

Cette tendance est moins visible dans les pourcentages d'alignement, car l'effet des pourcentages d'alignement élevés déclarés par les entreprises à forte éligibilité est plus que compensé par les pourcentages d'alignement faibles déclarés par de nombreuses autres entreprises dans l'échantillon, y compris 9 entreprises ayant déclaré un alignement nul pour les trois KPIs.

L'image agrégée masque donc une diversité considérable dans le degré d'éligibilité et d'alignement.

**Tableau 4 – Eligibilité et alignement à la Taxonomie de l'UE pour chaque société dans le benchmark**

Sociétés dans le benchmark	% Eligibilité CA	% Eligibilité Capex	% Eligibilité Opex	% Alignement CA	% Alignement Capex	% Alignement Opex
Soc. Gestion actifs 1	22%	16%	4%	6%	5%	2%
Soc. Gestion actifs 2	12%	72%	32%	1%	6%	1%
Soc. Gestion actifs 3	50%	45%	0%	36%	41%	0%
Soc. Chimie 1	37%	46%	37%	0%	0%	0%
Soc. Chimie 2	33%	45%	53%	0%	0%	0%
Soc. Construction 1	90%	90%	90%	2%	10%	9%
Soc. Construction 2	100%	72%	82%	89%	72%	82%
Soc. Energie 1	99%	100%	99%	99%	100%	99%
Soc. Finance 1	Bank specific	Bank specific	Bank specific	Bank specific	Bank specific	Bank specific
Soc. Finance 2	44%	Assurance specific	Assurance specific	5%	Assurance specific	Assurance specific
Soc. Alimentation 1	0%	2%	2%	0%	1%	1%
Soc. Alimentation 2	0%	27%	0%	0%	0%	0%
Soc. Alimentation 3	0%	40%	0%	0%	0%	0%
Soc. Matériaux 1	50%	64%	52%	45%	41%	38%
Soc. Matériaux 2	5%	55%	37%	5%	55%	37%
Soc. IT 1	89%	100%	76%	42%	6%	50%
Soc. Pharma 1	93%	95%	23%	0%	0%	0%
Soc. Pharma 2	47%	54%	37%	0%	0%	0%
Soc. Pharma 3	100%	6%	99%	0%	0%	0%
Soc. Services 1	46%	24%	0%	10%	6%	0%
Soc. Services 2	89%	99%	75%	38%	3%	27%
Soc. Services 3	0%	41%	34%	0%	0%	0%
Soc. Telecom 1	2%	7%	21%	0%	0%	0%
<b>Moyenne</b>	<b>46%</b>	<b>52%</b>	<b>41%</b>	<b>17%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>



## 7.4. Assurance

L’Institut des Réviseurs d’Entreprises (IRE) a précédemment analysé 41 rapports d’assurance limitée (provenant d’entreprises de la première vague CSRD) émis par les réviseurs d’entreprises afin de comprendre comment ces nouvelles obligations étaient appliquées dans la pratique et d’identifier les premières tendances en matière de reporting.

Un article technique séparé a été préparé sur ce sujet et publié sur le site web de l’[IRE](#).

L’examen a montré que presque tous les réviseurs d’entreprises ont émis des conclusions standard et positives. Seuls 3 (sur 41) rapports s’en écartent : l’un contenait une conclusion négative en raison de lacunes telles qu’une évaluation de double matérialité incomplète et la non-conformité avec les règles de reporting de l’UE, et deux incluaient des réserves liées à l’absence de données pour certaines filiales ou concernant des acquisitions récentes. Quelques rapports contenaient également des paragraphes d’observation, principalement concernant des incertitudes dans les calculs des émissions de GES du Scope 3, des incohérences entre les chiffres de 2024 et les données de référence, ou la complexité des structures de groupe.

Dans presque tous les cas, le même réviseur d’entreprises a vérifié à la fois les états financiers et les informations de durabilité, garantissant une forte cohérence entre les deux. Dans l’ensemble, les réviseurs d’entreprises ont appliqué de manière cohérente le modèle d’assurance limitée de l’IRE.

## 7.5. Déclaration sur le devoir de vigilance (*Due diligence statement*)

En ce qui concerne la déclaration sur le devoir de vigilance, la plupart des entreprises (19 sur 23) ont présenté les éléments essentiels des processus de devoir de vigilance du groupe/de l’entreprise sous forme de tableau. Dans ce tableau récapitulatif, chaque élément important est lié aux divulgations thématiques correspondantes dans les déclarations de durabilité. Les autres entreprises (4) ont choisi de décrire leur devoir de vigilance dans un format narratif, avec des niveaux de détail variables.

Suite à une lecture détaillée, nous avons observé que la plupart des déclarations, pour le moment, restent principalement fondées sur des principes, avec des références fréquentes à des cadres de référence internationaux tels que les Lignes directrices de l’OCDE et les Conventions de l’Organisation Internationale du Travail (OIT). La relation réelle avec le processus et le résultat de double matérialité reste souvent encore vague, et les données concrètes sur les résultats du suivi ainsi que les détails sur la remédiation des impacts négatifs demeurent limitées.

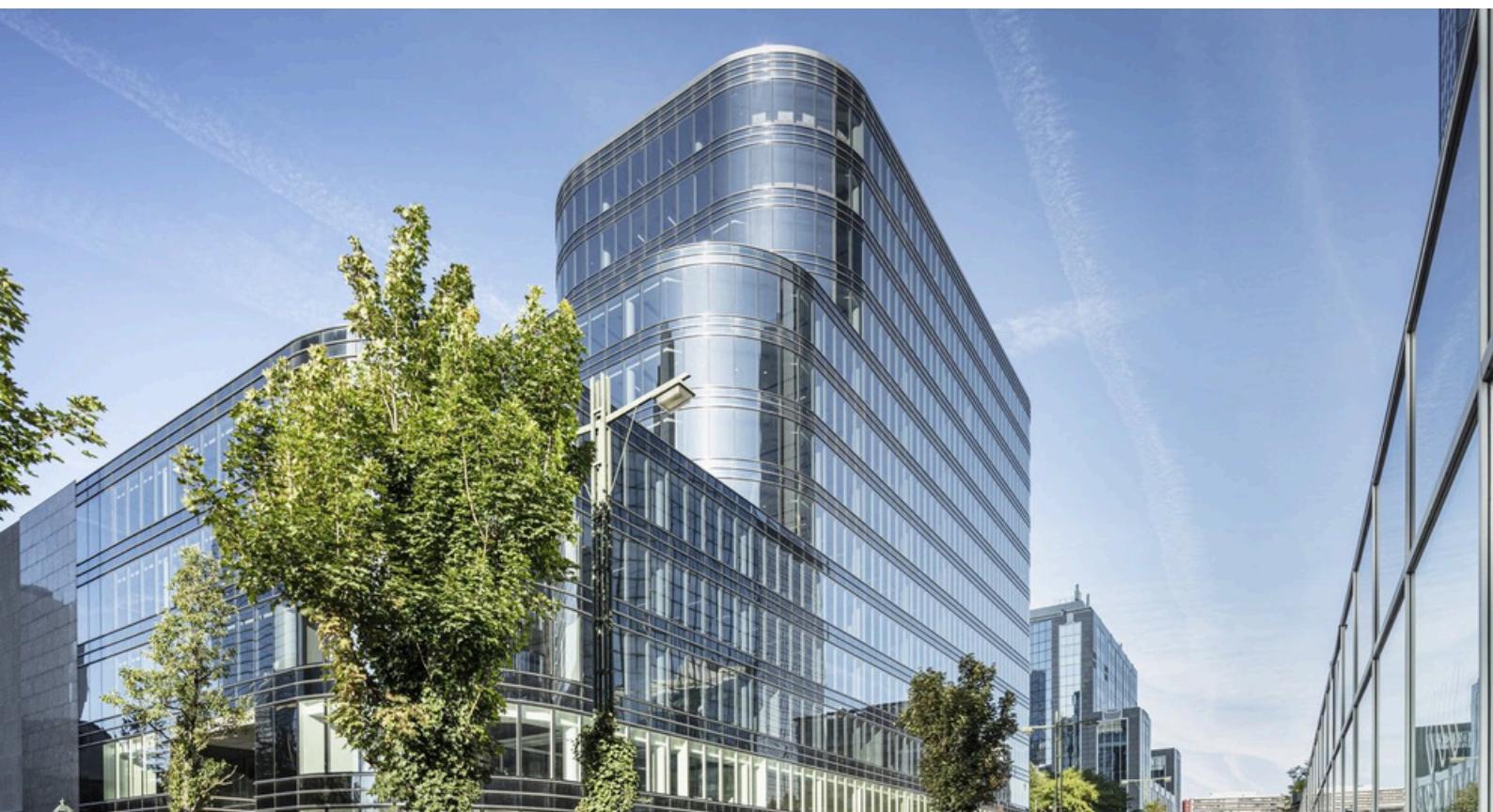


## 8. Conclusions

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure sur la base du benchmark que les entreprises belges se sont engagées sérieusement et de manière constructive dans le premier cycle de reporting CSRD. Elles ont produit des déclarations de durabilité longues, structurées et raisonnablement complètes, qui abordent les exigences essentielles des normes ESRS et démontrent un effort réel pour expliquer leur approche de la durabilité. Elles ont reconnu l'importance des estimations et des incertitudes, ont fait un usage approprié des références croisées pour assurer la cohérence interne du rapport annuel, et ont maintenu une continuité avec les cadres de référence préexistants appréciés par les investisseurs.

L'analyse des sujets matériels et des impacts, risques et opportunités indique que les entreprises sont de plus en plus capables d'articuler comment les enjeux de durabilité les affectent et comment elles affectent les personnes et l'environnement. En même temps, la part relativement faible des opportunités parmi les IRO et les niveaux d'alignement encore modestes au titre de la Taxonomie de l'UE montrent que le chemin vers un modèle économique plus axé sur les opportunités et aligné sur l'Accord de Paris reste encore largement en cours.

Les cycles de reporting futurs apporteront probablement des attentes plus élevées, une dépendance réduite aux mesures transitoires, et une digitalisation renforcée des données et processus. Pourtant, cette première année révèle déjà une base solide sur laquelle les entreprises belges peuvent construire. Le benchmark montre un paysage bien aligné avec les pratiques européennes, tout en présentant certaines forces distinctives, telles que la forte présence des plans de transition climatique au sein des entreprises couvertes par notre benchmark.





# Annexe des termes explicatifs

## 1. Cadre réglementaire européen

### **CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive**

Directive européenne imposant un reporting extra-financier standardisé aux entreprises.

### **Déclaration sur le devoir de vigilance (due diligence)**

Obligation légale européenne prévue par la directive européenne 2024/1760 (CS3D) imposant aux grandes entreprises d'identifier, prévenir et atténuer les risques graves pour les droits humains, la santé, la sécurité et l'environnement dans leurs propres activités ainsi que dans celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs.

### **EFRAG – European Financial Reporting Advisory Group**

Organisme chargé de développer les normes ESRS reprenant les règles du reporting de durabilité et de conseiller la Commission européenne.

### **Option de phase-in**

C'est une période d'allègement temporaire permettant aux entreprises de reporter certaines obligations de reporting ESRS pendant les premières années d'application de la CSRD.

### **Taxonomie de l'UE (éligibilité / alignement)**

Système européen établi par le règlement européen 2020/852 classant les activités économiques selon leur contribution aux objectifs environnementaux.

- **% d'éligibilité** : C'est la part des activités de l'entreprise qui entrent dans le champ de la Taxonomie.
- **% d'alignement** : C'est la part des activités de l'entreprise qui respectent réellement tous les critères techniques de la Taxonomie.

## 2. Normes et cadres de reporting internationaux

### **GRI – Global Reporting Initiative**

Normes internationales de reporting ESG (environnement, social et gouvernance) axées sur l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement.

### **IFRS S1 – International Financial Reporting Standard S1 (General Requirements)**

Norme mondiale pour le reporting de durabilité, axée sur les informations nécessaires aux investisseurs (risques ESG de l'entreprise).

### **IFRS S2 – International Financial Reporting Standard S2 (Climate-related Disclosures)**

Norme mondiale spécifiant les informations climatiques (risques, opportunités, stratégie).

### **ISSB – International Sustainability Standards Board**

Organisme qui développe les IFRS de durabilité (IFRS S1 et S2).

### **SASB – Sustainability Accounting Standards Board**

Organisme qui développe les normes sectorielles américaines axées sur ce qui est matériel financièrement pour les investisseurs. Explication secteur par secteur, des sujets ESG les plus importants financièrement.

### **TCFD – Task Force on Climate-related Financial Disclosures**

Cadre recommandant la divulgation des risques et opportunités liés au climat (gouvernance, stratégie, scénarios). un modèle largement utilisé pour dire comment le climat affecte l'entreprise.



## 3. Normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*)

### 3.1. Normes transversales

#### ESRS – European Sustainability Reporting Standards

Normes officielles que les entreprises doivent utiliser pour publier leurs informations de durabilité.

#### ESRS 2 – General Disclosures

Norme imposant les informations générales : gouvernance, stratégie, risques, double matérialité. Il s'agit de la base obligatoire commune, avant de spécifier les thèmes environnement, social et gouvernance.

- **ESRS2 SBM-3:** impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires

### 3.2. Environnement (E-series)

#### E1 – Changement climatique

Inclut émissions des gaz à effet de serre, plan de transition, adaptation et plans de décarbonation.

- **E1-6:** Émissions brutes de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de gaz à effet de serre (GES)
- **E1-9:** Effets financiers anticipés liés aux risques physiques et de transition matériels ainsi qu'aux opportunités potentielles liées au climat

#### E2 – Pollution

Pollution de l'air, eau, sol, substances dangereuses, bruit.

- **E2-6:** Effets financiers anticipés liés aux impacts, risques et opportunités en matière de pollution

#### E3 – Ressources en eau et ressources marines

Utilisation, consommation, rejets et protection des écosystèmes aquatiques.

- **E3-5:** Effets financiers anticipés liés aux impacts, risques et opportunités concernant l'eau et les ressources marines

#### E4 – Biodiversité et écosystèmes

Impacts sur la nature vivante, les habitats et les zones sensibles.

- **E4-6:** Effets financiers anticipés liés aux risques et opportunités en matière de biodiversité et d'écosystèmes

#### E5 – Ressources et économie circulaire

Matières premières, déchets, recyclage, circularité.

- **E5-6:** Effets financiers anticipés liés à l'utilisation des ressources et aux impacts, risques et opportunités associés à l'économie circulaire

### 3.3. Social (S-series)

#### S1 – Main-d'œuvre propre

Conditions de travail, égalité, santé, sécurité, rémunération.

- **S1-7:** Caractéristiques des travailleurs non-salariés dans la main-d'œuvre propre de l'entreprise
- **S1-8:** Couverture par la négociation collective et dialogue social
- **S1-11:** Protection sociale
- **S1-12:** Personnes en situation de handicap
- **S1-13:** Indicateurs de formation et de développement des compétences
- **S1-14:** Indicateurs de santé et sécurité
- **S1-15:** Équilibre entre vie professionnelle et vie privée



## S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur

Conditions sociales chez les fournisseurs et partenaires.

## S3 – Communautés affectées

Impacts socio-économiques et droits humains des communautés locales.

## S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

Sécurité produit, protection des données, marketing responsable.

### 3.4. Gouvernance (G-series)

#### G1 – Conduite des affaires

Éthique, lutte anticorruption, conformité, lanceurs d'alerte.

## 4. Concepts méthodologiques et techniques

### Double matérialité

Un concept fondamental d'analyse utilisé dans les normes ESRS et la CSRD, qui explique comment identifier les IRO (Impacts, Risques et Opportunités).

### Emissions du Scope 1, 2 et 3

Catégories d'émissions de gaz à effet de serre définies par le *GHG Protocol*.

Scope 1 = émissions directes, Scope 2 = électricité achetée, Scope 3 = tout le reste dans la chaîne de valeur.

### GHG Protocol – Greenhouse Gas Protocol

Méthode internationale de référence pour mesurer et classer les émissions GES (gaz à effet de serre).

### IRO – Impacts, Risques et Opportunités

Concept central de la double matérialité, utilisé pour analyser comment l'entreprise impacte son environnement (matérialité d'impact), et comment les enjeux de durabilité génèrent des risques ou opportunités pour elle (matérialité financière).

### CTP – Plan de Transition Climatique

Plan détaillant comment l'entreprise s'aligne sur des trajectoires bas carbone.

### SBTi – Science Based Targets initiative

Organisation validant les objectifs de réduction GES basés sur la science et qui vérifie si les objectifs climatiques d'une entreprise sont crédibles scientifiquement.

### SSP – Shared Socioeconomic Pathways

Scénarios socio-économiques globaux utilisés pour la modélisation climatique (ex. 1.5°C, 2°C). Il s'agit de scénarios du futur utilisés pour prévoir l'évolution du climat et de la société.

### Entreprises de la première vague CSRD : entreprises visées par l'article 5 de la CSRD, soit :

- Les grandes entreprises ayant la qualité d'entités d'intérêts public (EIP) au sens de l'article 2, point 1), de la directive 2013/34 ;
- Les entreprises mère d'un grand groupe ayant la qualité d'entités d'intérêts public (EIP) au sens de l'article 2, point 1), de la directive 2013/34 ;
- Les grandes entreprises ayant la qualité d'émetteurs de valeurs mobilières sur un marché réglementé au sens de l'article 2, paragraphe 1, point d), de la directive 2004/109 ;
- Les entreprises mère de grands groupes ayant la qualité d'émetteurs de valeurs mobilières sur un marché réglementé au sens de l'article 2, paragraphe 1, point d), de la directive 2004/109.